



COMPRENDRE LA GOUVERNANCE LOCALE ENVIRONNEMENTALE AU SPECTRE DE LA DONNÉE

MASTER GOVERNING THE LARGE METROPOLIS

Kihndé Ait El Kadi El Morabti
David Ashton
Clarisse Baba
Baptiste Colin



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

SciencesPo
ÉCOLE URBAINE

LE PARTENAIRE

Ce rapport est le fruit d'un partenariat entre Sciences Po Paris et **La Poste, entreprise à mission détenue entièrement par des fonds publics**. La Poste, souvent dernière entreprise à **services publics** des milieux ruraux, s'engage quotidiennement sur ces questions. Avec plus de 17 000 points de contacts et 65 000 facteurs sur l'ensemble du territoire, c'est une entreprise qui marque les esprits. Elle collabore avec l'Etat français afin de **réduire la fracture numérique** (création des MSAP) mais s'engage aussi sur le terrain de la transition écologique. A l'échelle de 150 collectivités, La Poste a pris le rôle d'accompagnateur dans l'évaluation d'efficacité énergétique dans plus de 700 000 ménages. Et c'est avec la **branche Nouveaux Services**, secteur qui développe de nouvelles offres pour les particuliers, entreprises et collectivités, que nous avons collaboré.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie principalement sur 28 interviews réalisées entre mars et mai 2024, auxquelles s'ajoutent une revue de la littérature et des rapports existants sur le sujet. Ces ressources viennent appuyer et nuancer nos interviews qui, par nature, ne représentent pas un panorama parfait de la situation française, ne pouvant résumer une diversité de problématiques locales par trois cas d'études.

Nous avons commencé par effectuer une revue de littérature afin de limiter le sujet, comprendre les enjeux des différents territoires et ainsi proposer un axe au commanditaire. Les territoires d'étude (Lorient Agglomération, Toulouse Métropole & Sicoval et le Pays de Gex) ont été sélectionnés en raison d'une littérature existante sur la question et de facilités personnelles à étudier ces espaces et contacter des élus et techniciens.

Le panel d'entretiens comprend des élus locaux, des responsables au sein des services techniques des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), des académiques et des représentants de la société civile. La fiabilité des données primaires recueillies au cours de ces entretiens dépendait de la fréquence de ces incidents et de la possibilité de trouver une source écrite pour étayer ces affirmations.

Nous avons tenté de recueillir des cas d'études qui représentent différentes problématiques en France, nous amenant à sélectionner notamment un EPCI côtier et un EPCI transfrontalier. Nous aurions pu gagner encore en représentativité en étudiant les espaces d'outre-mer, des territoires de montagne, ou des zones touristiques.

LES TERRAINS ÉTUDIÉS

Lorient Agglomération est une intercommunalité située sur la côte atlantique en région Bretagne. Elle regroupe 25 communes urbaines et rurales, et environ 207 000 habitants. Les défis majeurs liés à la transition écologique mentionnés pendant nos entretiens incluent la gestion de l'eau, l'autonomie énergétique du territoire et la mobilité

Le Pays de Gex, EPCI frontalier à la suisse est le second cas d'étude. Sa proximité à la Suisse implique des collaborations à différents niveaux sur la gestion des ressources naturelles. La particularité de ce territoire est la présence dans un autre pays du centre urbain du territoire qui constitue le cœur économique et culturel de cet espace.

Toulouse & Sicoval situés en Occitanie ont attiré notre attention. Ces deux EPCI illustrent la collaboration existante à l'échelle locale sur des thématiques de transition environnementale. Un intérêt a été émis pour Toulouse puisqu'elle permettait d'étudier une métropole. Le Sicoval est un exemple illustrant la collaboration entre EPCI frontaliers.

Les Pays-Bas apportent un aspect comparatif concernant les thématiques de submersions marines auxquelles font face les littoraux de France (cf Lorient Agglomération). De plus, son aspect décentralisé permet d'aborder la question de la transition écologique similaire à la France.

La Roumanie est l'un des pays les moins performants sur les questions de transition écologique et de durabilité de ses ressources naturelles. En cause, le pays accuse de grandes disparités entre les riches et les pauvres notamment. Cependant, sa structure géographique rappelle une structure similaire à la France.

ENJEUX

Pour estimer la pertinence de Géoptis au profit des services publics, la branche Solutions Business souhaite comprendre les enjeux des grandes transitions contemporaines (écologique, énergétique, numérique et territoriale), à l'échelle locale. Cet outil de SIG (Système d'information géographique) permet de manière simplifiée et rapide de diagnostiquer spatialement un territoire et de le comparer à d'autres selon des critères personnalisables. Il facilite également le traitement des données (assemblage et dissolution entre unités d'analyse territoriale) entre échelles administratives. Il permet de faciliter les analyses spatiales et d'avoir un aperçu de données territoriales sans avoir recours à des logiciels SIG dédiés comme QGIS ou ArcGIS. Concrètement, cet outil propose des tableaux de bord synthétiques d'un territoire d'intérêt, qui peut aussi être constitué de plusieurs unités d'analyse. Ces tableaux de bords sont facilement comparables si l'on souhaite étudier plusieurs territoires, et peuvent être étayés par des données provenant de l'utilisateur. Enfin, il dispose aussi d'un outil cartographique facilitant la visualisation de données. A noter que les données disponibles sont toutes en OpenData, mais l'utilisateur peut inclure ses propres bases de données. Pour saisir les débouchés potentiels de cette solution, le commanditaire souhaite comprendre comment les données sont mobilisées dans les politiques environnementales à l'échelle locale, que ce soit dans le diagnostic du territoire, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. La demande inclut également un volet sur la collaboration entre entités publiques et privées dans la planification écologique, et ce pour saisir un sujet vaste et multifactoriel qui demande de se projeter dans des futurs possibles et de scénariser des trajectoires territoriales. Comprendre les politiques environnementales locales implique également de traiter de l'aspect du risque en combinant une dynamique court-termiste avec des enjeux à long terme. La planification écologique inclut donc un aspect politique qui se traduit par des visions différentes entre élus et services techniques. La demande formulée est donc de saisir la manière avec laquelle sont conduites les politiques environnementales, au spectre de la donnée, pour établir une potentielle pertinence de l'outil Géoptis.

Afin de répondre à cette demande de large spectre, nous avons identifié les EPCI comme l'échelon du maillage territorial le plus pertinent pour cette étude. En effet, ceux-ci disposent de larges prérogatives en termes d'aménagement du territoire, de provision des services, et deviennent les principaux acteurs de la transition écologique et énergétique à l'échelon local, supplantant progressivement les communes comme principaux acteurs locaux. Cependant, l'invisibilité politique des intercommunalités l'éloigne du citoyen qui les considère plus distants que les régions et les départements. Cet acteur moins connu du grand public est cependant nécessaire pour comprendre les politiques françaises de transition écologique (Lefebvre, 2023). L'échelon administratif supérieur, le département ne possède depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 quasiment aucune compétence propre en termes de politiques environnementales à l'exception des ENS (Luche, 2016). Au contraire, les EPCI sont dotés depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 d'un outil de planification pour les questions écologiques, le PCAET. Cet outil constitue une porte d'entrée intéressante dans l'étude de la gouvernance environnementale à l'échelon local, d'autant plus que ces plans nécessitent des données de diagnostic et d'évaluation du territoire avant la formulation d'actions, ainsi que des évaluations à mi-parcours et en fin de vie.

Formellement, le rapport propose une synthèse d'interviews et de la littérature existante pour saisir comment les collectivités locales se positionnent sur les questions de transition écologique, notamment sur la formulation et la conduite des politiques de planification. Cette thématique large est abordée au spectre de la donnée, notamment de son acquisition, son traitement et son utilisation à la fois sur les aspects techniques et relationnels (pour identifier les acteurs qui épaulent les EPCI sur ces problématiques). La partie suivante introduit la méthodologie choisie pour cette étude, puis une contextualisation des enjeux légaux et des terrains d'études est proposée. Les parties suivantes présentent les principaux résultats pour le cas français à la fois vis-à-vis des acteurs impliqués et de leur relation à la donnée géographique, avant de les mettre en relation avec les cas d'études internationaux. Enfin, les deux dernières parties discutent de la place potentielle de Géoptis dans l'écosystème de la gouvernance locale et proposent enfin une conclusion plus générale sur notre étude. Des synthèses de chaque interview sont également disponibles en annexe.

Nous avons pu au cours de ces 5 mois affiner la demande du partenaire, qui était multiforme et pluri-thématique. Ainsi, il a fallu nous centrer sur un "fil directeur", qui a donc été les Plans Climat réalisés par les EPCI. Alors qu'il existe d'autres documents qui auraient été pertinents, la récence relative de ces documents nous ont permis de traiter d'un sujet novateur. De plus, le sujet incluant des aspects techniques et d'autres relatifs à la gouvernance, nous avons au cours de l'étude identifié les élus et les services techniques comme interlocuteurs privilégiés, alors que nous nous étions intéressés uniquement aux premiers au début de l'étude. Interroger des académiques nous a également permis de monter en abstraction et sortir de questions uniques à nos territoires d'études. A noter que ce sujet n'a été défini que fin février, suite à l'abandon de la précédente demande, contraignant considérablement le temps disponible pour mener à bien ce projet.

Qu'est-ce qu'un EPCI ?

La France possède un nombre important de communes avec une population moyenne faible. Les métropoles françaises, villes de plus de 400 000 habitants représentent uniquement 0.06% des communes. La loi NOTRe de 2015 a créé sur tout le territoire - à l'exception des îles mono-communales - une entre les communes et les départements, les *Établissements publics de coopération intercommunale* (EPCI), permettant une mise en commun des ressources et de compétences de celles-ci. Aujourd'hui, en principe, chaque commune doit appartenir à un EPCI à fiscalité propre. 75% de celles-ci appartiennent à des communautés de communes, 5 % aux métropoles et communautés urbaines, et 21 % aux communautés d'agglomération. La population française est répartie équitablement entre ces trois types d'EPCI, avec 34 % de la population dans les métropoles, 34 % dans les communautés d'agglomération, et 32 % dans les communautés de communes. Bien qu'il existe plusieurs types d'EPCI (Article L5210-1-1 du Code des Collectivités Territoriales), chacun est soumis au principe de spécialité: ils ne disposent de compétences que dans la mesure où le cadre législatif leur en attribue. Le budget de l'ensemble des intercommunalités en France représente environ 50 milliards d'euros, ce montant étant régulièrement débattu par les politiques locaux qui estiment ne pas pouvoir mener à bien leurs missions (Floc'h, 2024; Lefebvre, 2023).

Les EPCI souffrent souvent d'une invisibilité politique, demeurant ainsi un échelon relativement méconnu de la population. Constat renforcé par le comportement des médias, qui abordent peu leurs actions et leurs rôles dans la conduite de politiques locales. Il y a rarement une présentation des politiques intercommunales avant les élections municipales, contribuant d'autant plus à leur dépolitisation. Les agents de services travaillant pour les EPCI ont une large surreprésentation, bien qu'en décroissance, de la gente masculine, avec seulement 38,5 % de femmes élues depuis juillet 2020. Dans 53 % des cas, le président est issu de la mairie la plus peuplée. La majorité des présidents sont également des sortants, représentant plus de 50 % du total de ceux-ci (Lefèbvre, 2023).

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Un aspect prenant, ressorti des interviews conduites est le nombre d'acteurs impliqués dans la conception des politiques environnementales à l'échelon des intercommunalités. Ainsi, que ce soit en termes de gestion des données, mais aussi de prise de décision ou de définition des axes de planification, d'autres acteurs viennent suppléer les acteurs locaux. Cette section a pour but de présenter ces acteurs publics et privés épaulant les EPCI dans leur politique de planification environnementale, notamment au travers de la conception et la conduite des PCAET.

La collaboration horizontale entre EPCI

Les interviews réalisées nous ont permis d'identifier deux types de collaboration entre EPCI. Le premier est basé sur des collaborations ponctuelles et thématiques afin de mettre en place un projet concret et délimité nécessitant les ressources des deux EPCI. Il y a dans ce cas un travail bilatéral entre les instances concernées, et le partenariat continue en « routine » une fois le projet terminé. Cependant, la conduite de projets collaboratifs, nécessitant la présence et l'analyse de données à l'échelle partenaires, ne se traduit pas forcément par une mise en commun des outils de travail et des moyens humains. Ainsi, dans le cas d'étude dans la région Toulouse, les services du Sicoval et de la Métropole ont identifié un intérêt potentiel autour de la production d'hydrogène local et de méthanisation sur le territoire du Sicoval, qui serait ensuite vendu à la Métropole de Toulouse (encore en projet). Le but ici est de combiner la disponibilité spatiale du Sicoval avec un besoin énergétique à Toulouse, qui ne dispose pas de l'espace pour construire une centrale.

L'autre forme de collaboration entre EPCI prend la forme de syndicats mixtes. Bien que nous n'ayons pu observer cette forme de collaboration uniquement au cours de nos interviews dans le Pays de Gex, l'existence de structures de collaboration sous forme de syndicats mixtes est relativement fréquente en France (192 syndicats mixtes en France) (Dujardin, 2021). Ces structures permettent d'avoir une vision plus macro, et à une échelle pertinente, de l'aménagement du territoire. Étudiant les Plans Climats, réalisés à l'échelle de l'EPCI, les collaborations entre EPCI n'étaient pas centrales dans les entretiens réalisés. Elles sont cependant beaucoup plus présentes dans la réalisation des SCoT, qui nécessitent eux aussi des diagnostics territoriaux et une vision holistique du territoire couvert par ce document (*ibid*). Pour ne parler que du syndicat mixte auquel le Pays de Gex appartient, le

PMGF est constitué de huit EPCI dans la première et seconde couronne autour de Genève. Il est chargé de coordonner l'aménagement du territoire de la partie française du Grand Genève via des délégations de compétences. Ainsi, un nouveau SCoT est en cours de rédaction sur le territoire du PMGF, et les analyses territoriales sont réalisées par des agents des EPCI qui ont des mises à disposition vers le PMFG. Cependant, aucun observatoire territorial multithématique n'est créé à cette échelle, et les agents utilisent les données de l'ORCEA (TerriStory) qui permet d'analyser les données à la bonne échelle. Il y également des transferts plus ponctuels de compétence, notamment sur le sujet des mobilités.

Avec des autres acteurs publics

Les entretiens ont également pu faire ressortir le rôle d'autres acteurs publics dans la fourniture et l'analyse de données nécessaire au diagnostic territorial, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. Les acteurs identifiés se distinguent en deux catégories.

Premièrement, les différentes strates administratives et l'État peuvent proposer des modifications dans la définition des indicateurs utilisés pour suivre les actions des PCAET. Notamment, le chiffrage des objectifs et les indicateurs doivent permettre d'établir que le PCAET se place dans la continuité de la SNBC, et permettent d'atteindre ses objectifs. Il s'agit également de mettre en place une gouvernance autour des nombreux indicateurs de suivi afin que ceux-ci soient concrètement utilisés dans les choix et décisions adoptées dans le cadre de ce document (Préfecture Auvergne Rhône Alpes, 2019). A noter que ces avis ne sont pas obligatoires ; ainsi, dans le cas du Pays de Gex, la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas souhaité émettre d'avis selon le président de l'Agglomération. De manière générale, il est compliqué d'accéder aux avis de l'Etat sur les PCAET, nous ne disposons principalement que de l'interprétation des personnes en charge de ces documents.

Cependant, les principaux acteurs des données avec lesquels les EPCI interagissent sont les agences d'urbanisme et les observatoires, qu'ils soient régionaux ou locaux. Les services utilisés par les territoires étudiés pour diagnostiquer leur territoire et suivre leur évolution comprennent, d'après les retours des différentes interviews réalisées avec les acteurs locaux, ATMO, les agences d'urbanisme des EPCI, les ORCAE et leur outil TerriStory, mais également des observatoires suisses dans le cas des espaces frontaliers.

Les acteurs épaulant les EPCI dans l'analyse et la fourniture de données sont généralement locaux, permettant un ancrage territorial. Il convient de souligner que dans nos entretiens, aucun acteur a mentionné utiliser des outils créés à l'échelle nationale, et peu ont mentionné les données produites par l'IGN. Cependant, l'aspect technique derrière la conception des outils fait l'objet de collaborations entre régions au travers de la conception de TerriStory par exemple. Cependant, d'autres acteurs disposent d'une compréhension approfondie de leur territoire, parmi lesquels on retrouve notamment les bureaux d'étude.

Collaboration avec des acteurs privés - les bureaux d'étude.

Les EPCI travaillent également avec des acteurs privés, plus particulièrement dans les diagnostics territoriaux précédant la rédaction des documents de planification. Le recours aux acteurs privés ne se fait, selon les interviews, qu'à des moments précis de la vie d'une collectivité; la rédaction de documents, leur évaluation ou des diagnostics de territoire. Cette dynamique est justifiée par la charge de travail plus importante qui est requise et ce, sur des périodes courtes. Systématiquement, les entretiens réalisés avec des techniciens montrent que ceux-ci estiment avoir les compétences techniques pour réaliser ces documents, sans disposer du temps et des moyens humains pour y parvenir. Le recours au privé est donc justifié par le manque de moyens humains à certains moments. En outre, les partenariats identifiés touchent plus aux thèmes de l'ingénierie des politiques publiques, ou de l'expertise informatique (pour la création d'un observatoire du climat dans la métropole de Toulouse) que sur des sujets proches de Géoptis (traitement et analyse de données). Ces acteurs peuvent cependant intervenir sur des questions plus spécifiques en faisant intervenir les SIG, comme ce a été le cas à Lorient où un bureau d'étude (Intermezzo) a réalisé un atlas des vulnérabilités du territoire.

Sans interview avec ces acteurs privés, principalement des bureaux d'étude, nous n'avons pas pu déterminer comment ceux-ci utilisent la donnée géographique pour diagnostiquer un territoire, et transformer ce diagnostic en plan d'actions. Ils ont évidemment accès aux outils publics mentionnés ci-dessus, mais des questions demeurent quant aux outils précis utilisés et aux lacunes potentielles auxquelles ils font face à cet égard. Dans tous les cas, ces bureaux d'études apparaissent comme un acteur majeur de la cartographie des territoires, et comprendre comment ils diagnostiquent un territoire permettrait de saisir si des outils de SIG additionnels sont nécessaires pour ces acteurs.

Spécificités transfrontalières

Une des questions qui apparaissait pertinente était la gestion des ressources communes (eau et air) entre différentes entités administratives. Pour étudier la question de la collaboration à son paroxysme, l'inscription du Pays de Gex dans un ensemble de dialogue plus large avec Genève et la Suisse fournit des éléments de réflexion pertinents. Comme mentionné au-dessus, le Pays de Gex fait partie d'un syndicat mixte, qui coordonne l'aménagement du territoire entre les EPCI mais également avec la Suisse. Deux interviews avec des acteurs du PMGF permettent de comprendre comment s'organise la coopération territoriale autour des enjeux environnementaux.

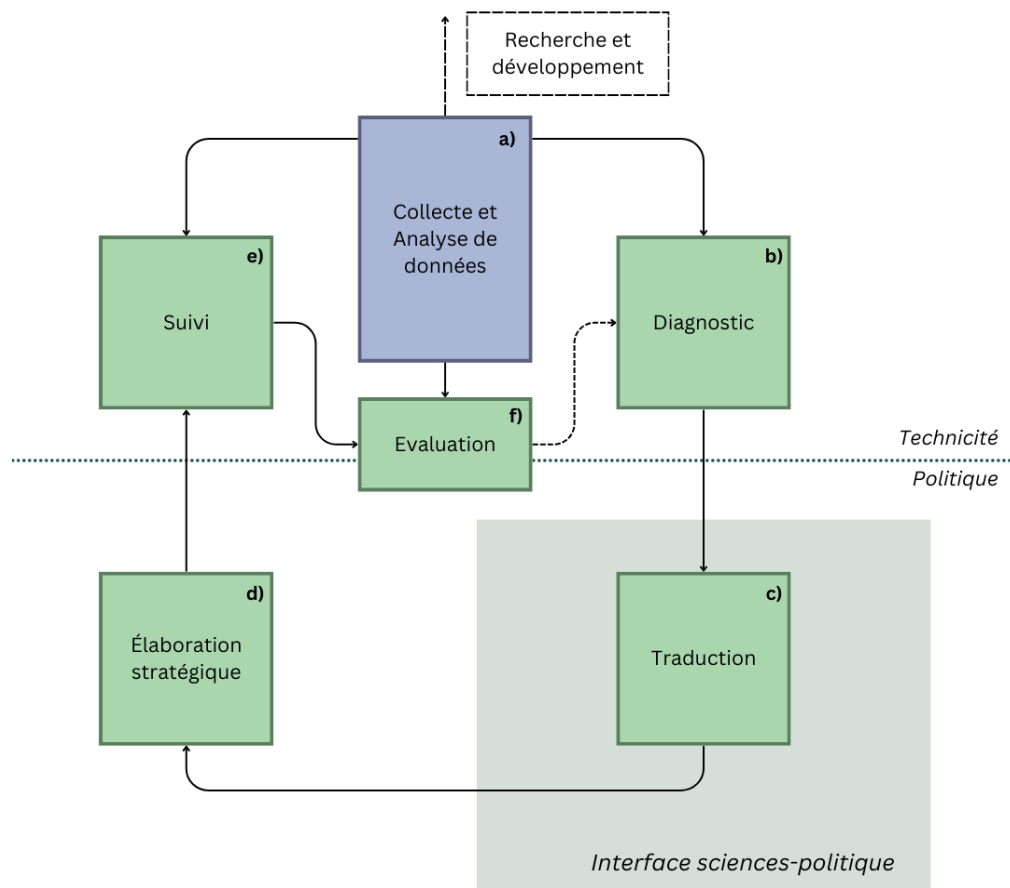
Le premier point concerne le choix des normes et standards environnementaux à choisir dans le cadre d'études en commun ou de collaboration entre les entités françaises et suisses. A savoir que suivant les domaines, les normes les plus contraignantes sont tantôt suisses (pour la qualité de l'eau) tantôt françaises (pour la qualité de l'air). En sachant que Genève et son aéroport sont la principale source de pollution pour la région, et que les eaux du Lac Léman sont principalement alimentées par des rivières d'origine française, cela impose nécessairement des collaborations entre les acteurs. Ainsi, la Suisse a financé une station d'épuration à côté d'Annemasse pour traiter les micropolluants "à la source". De même, le PMGF et sa région frontalière Suisse, formant le Grand Genève, ont développé un plan de protection de la qualité de l'air en 2018, PACT'Air, comprenant des actions relatives au transport routier et à la sensibilisation du public. Ce plan comprenait une application mobile partageant des informations sur la qualité de l'air (Gardeners, 2021) ; les standards

de qualification de la qualité de l'air choisis sont les français, impactant nécessairement les politiques publiques à l'échelle du Grand Genève.

La création d'une application couvrant deux pays différents pose une question plus large ; celle du partage et du formatage des données de diagnostic d'un territoire. Si des observatoires et outils communs ont pu naître sur des sujets spécifiques, avec l'observatoire Statistique frontalier faisant suite à la signature d'un traité bilatéral EU-Suisse en 2002, ou un autre sur la qualité de l'air, il reste encore à trouver une méthode permettant d'avoir une lecture claire du Grand Genève au spectre de la donnée. Cela est d'ailleurs d'autant plus important que le territoire s'est fixé un but de neutralité carbone à l'horizon 2050, objectif qu'il faut savoir suivre et mesurer.

Un modèle d'intégration de la SIG dans la gouvernance régionale

La nature même de la problématique abordée dans cette recherche nécessite une investigation multiforme sur le thème de la gouvernance territoriale, de la politique environnementale et des SIG. Au milieu de cet effort éclectique, il semblait indispensable de proposer une synthèse des différents résultats développée, même si cela s'accompagnait du prix de simplifications bien que celle-ci repose sur un rapide aperçu du sujet. Nous présentons ci-dessous un schéma récapitulatif issu de nos entretiens et tâchant de répondre à la question centrale de ce rapport : quel est (et pourrait être) le rôle des SIG dans la gouvernance locale à la lumière de la transition énergétique et écologique?



Basé sur les données primaires de la quasi-totalité des entretiens, notamment le numéro 7, le modèle s'articule autour du cycle de vie d'une politique environnementale d'un EPCI. Il se compose de six étapes principales, divisées en deux catégories principales ; ceux dominés par la technicité – impliquant donc la collecte et l'analyse de données - et ceux dominés par la politique. Suivant l'ordre du contexte imaginé mentionné précédemment, les étapes peuvent être comprises comme suit :

- a. Les données spatiales sur les EPCI concernés sont collectées et analysées. Cette démarche préalable est conduite par des instances spécialisées, généralement des observatoires ou des agences d'urbanisme.
- b. Un diagnostic de l'EPCI est réalisé, à l'aide des données collectées et analysées. Là encore, cette tâche est essentiellement confiée à des instances spécialisées, non seulement publiques mais également privées.
- c. Le diagnostic, rationaliste et positiviste par nature, se traduit dans le langage de la politique et de la gouvernance sur ce que l'interviewé 7 appelle une interface science-politique. Un espace qui, comme son nom l'indique, fait le lien entre le monde de la technicité et celui de la politique, où un récit et une problématisation politiques peuvent être extrapolés à partir des observations et des résultats qui constituent le diagnostic. Loin d'être apolitique, c'est lors de cette étape cruciale que la vision politique se manifeste et intervient, notamment dans l'identification et la formulation des problématiques.

Prospective internationale

Pays Bas

En tant qu'expert de renommée internationale en matière de gouvernance de l'eau et d'autres questions liées au renforcement des vulnérabilités climatiques, les Pays-Bas produisent de nombreuses données à travers des institutions publiques. Concernant les géodonnées, tout est centralisé dans le *nationaal georegister* (s.d.). Etant donné que le pays dispose d'un haut degré de numérisation, ces bases de données gérées par le gouvernement sont particulièrement accessibles comparé aux autres pays. Les institutions du savoir sont également impliquées dans la production et l'analyse de données spécialisées et spécifiques à des cas précis. Un bon exemple est l'Institut Copernicus pour le Développement Durable de l'Université d'Utrecht, qui rassemble des centaines de spécialistes et de chercheurs, impliqués entre autres dans les questions liées à la gouvernance durable.

Roumanie

Les ADI recueillent des informations auprès d'agences gouvernementales nationales et locales, de bureaux statistiques, de ministères et de services publics. Cependant, Il y a de nombreuses lacunes régionales dans les données collectées à l'échelle nationale, accompagnées d'un manque de compétences pour la collecte et le traitement. Les bases de données actuelles sont obsolètes. De plus, les plans régionaux sont souvent volumineux et de nature « technocratique », s'étendant sur 300 à 600 pages sans synthèse. Ces documents longs ne fournissent pas de références claires aux techniciens ou aux élus pour orienter la prise de décision en matière de planification de la transition écologique (OECD, 2023). Ils rendent également plus difficile la communication de la vision et des objectifs d'une ADI pour le développement de sa région aux citoyens, aux entreprises, aux universités, à la société civile et aux ONG - Cela souligne l'importance de simplifier et uniformiser les plans d'action pour le climat.

ENSEIGNEMENTS

La qualité de la gouvernance et des intégrations du SIG dans son fonctionnement est influencée par la disponibilité et l'accès aux données ; deux variables déterminées par les régimes de propriété desdites données. Chose particulièrement importante à entrevoir dans des circonstances où les entités publiques ne disposent pas toutes de la technologie ou de l'infrastructure nécessaire pour répondre directement à leur demande, et doivent avoir recours à d'autres acteurs publics et privés pour la collecte et l'analyse de données, respectivement. Selon l'expert en droit environnemental interrogé, cette question est centrale, mais manque malheureusement d'encadrement juridique. Puisque les collectivités françaises s'appuient majoritairement sur les observatoires et les agences d'urbanisme, les données produites sont *in fine* accessibles aux instances publiques.

Il est également compliqué de contacter les élus et personnels techniques en France, qui sont souvent sur-sollicités. Ainsi, inscrire ce projet dans un temps plus long nous aurait permis d'identifier plus tôt les autres acteurs pertinents dans le cadre de cette étude, nous laissant le temps de les interroger.

Pour finir, nous avons étudié tous les freins à la mise en place de politiques environnementales solides. Ceux-ci sont de trois natures: politique, organisationnelle et technique. Concernant le frein politique, nous notons que, dépendant des affiliations politiques, les élus s'intéressent et exécutent plus moins les politiques en faveur de la transition écologique. En termes d'organisation, nous avons observé des manques de moyens financiers et humains évoqués par les collectivités, celui-ci sous-tendant un frein politique. Enfin, la donnée ne peut objectiver la réalité sociale complexe d'un territoire, et le temps long entre la mesure brute et l'utilisation de la donnée formatée conduit à une information en décalée et biaisée de la réalité.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties. (2020, 10 novembre). *Bestuurslagen*. Politieke Ambtsdragers. <https://www.politiekeambtsdragers.nl/bestuurslagen>

Baudelle, Guy, Frédéric Carluier, and Bertrand Moro. *Territoire durable 2030 : un état des lieux prospectif*. Paris : Cairn. 2019.

Briche, Élodie. *Trajectoires de transition écologique : vers une planification dynamique et adaptative des territoires*. Versailles : Editions Quae. 2023.

Gardeners, A. (2021, April 20). *Qualité de l'air*. Grand Genève. <https://www.grand-geneve.org/qualite-de-lair/>

Lefebvre, R. (2023) *Politiser l'intercommunalité ? : le cas des élections locales de 2020*. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion

Mespoulet, M. (2017). *Quantifier les territoires: Des chiffres pour l'action publique territoriale*. PU RENNES.

Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties. (2020, 10 novembre). *Bestuurslagen*. Politieke Ambtsdragers. <https://www.politiekeambtsdragers.nl/bestuurslagen>

L'exercice du projet collectif : un dispositif pédagogique original

Grâce à ce module original, les étudiants sont mis en situation de travail sur une problématique réelle posée par une organisation publique, privée ou associative. Pour tous les Masters de l'École urbaine, l'organisation et le pilotage sont identiques : le projet est suivi conjointement par la direction de l'École urbaine et les partenaires, à toutes les phases du projet ; un encadrement méthodologique régulier est assuré par un tuteur professionnel ou académique spécialiste de la question. Les projets collectifs permettent aux partenaires de mettre à profit les acquis de recherche et de formation développés au sein de l'École urbaine, de bénéficier d'une production d'études et de travaux de qualité, et de disposer d'une capacité d'innovation.

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine sur des plages horaires exclusivement dédiées, pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). En formation continue, les projets collectifs concernent l'Executive master « Gouvernance territoriale et développement urbain » et mobilisent des professionnels pendant une durée de 4 mois.